

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Retrouvez-nous sur www.paris.fr

Rapports de missions et rapports annuels d'activité publiés par l'IGVP :
<http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/evaluation-inspection-generale-183>



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. L'IGVP	6
Un effectif qui se caractérise par une solide expérience et des profils diversifiés.....	6
Une ouverture et une inscription dans un réseau qui favorisent l'échange de bonnes pratiques.	7
Ethique et transparence au cœur des débats de la 10 ^e Conférence nationale des inspecteurs et auditeurs des collectivités territoriales.....	7
2. ANALYSE DES TRAVAUX DE L'ANNÉE	10
Au programme.....	10
La variété des domaines d'activité abordés par les missions.....	11
Cap sur la certification des comptes.....	12
Types de structures auditées et modes d'intervention	13
3. CONTINUITÉ DES RAPPORTS	15
Suivi de la mise en œuvre des recommandations.....	15
Compte rendu de la commission de suivi du 5 juillet 2019	15
Publications sur www.Paris.fr	16
4. PRÉSENTATION EN RÉSUMÉ DES MISSIONS 2019.....	18
4.1. Fonctionnement des services	18
Finances.....	18
. Budget annexe des transports automobiles municipaux	18
. Caisse des écoles du 4 ^e arrondissement	18
. Gestion des cofinancements à la Ville de Paris	19
Organisation	19
. Dispositif de traitement des courriers à la Ville de Paris.....	19
. Recours aux consultations juridiques externes par les directions opérationnelles	20
. Modalités d'intervention territoriale des directions opérationnelles - Secteur social.....	20
. Fonction bâtiment	20
. Moyens financiers et humains de la communication à la Ville de Paris.....	21
Ressources humaines.....	21
. Préfiguration Conseil, écoute et accompagnement à la mobilité des cadres dirigeants	21
. Identification et prévention des risques psychosociaux à la Ville de Paris.....	22
. Parcours emploi compétences (PEC) à la Ville de Paris	22
. Cumul d'emplois à la Ville de Paris	22
4.2. Action sanitaire et sociale.....	23
. Besoins des personnes âgées en perte d'autonomie	23
. Prise en compte des comportements à risques dans les politiques de la Ville en direction de l'enfance et de la jeunesse	23
4.3. Contrats - Marchés / Sociétés d'économie mixte / Sociétés publiques locales ...	24
. La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris) ...	24
4.4. Culture, loisirs, sport	24
. Piscine Émile Anthoine	24
. Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive	25
. Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt.....	25
. Modèles économiques de 18 établissements culturels parisiens	25

. Délégation de service public de la piscine Suzanne Berlioux	26
4.5. Environnement	26
. Synergies Eau de Paris et le STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement)	26
. Le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles	27
4.6. Handicap	27
. Accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris	27
. Accueil des enfants handicapés en milieu périscolaire	28
4.7. Logement	28
. Fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris - Tome 3- Insertion par l'activité économique	28
. Gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux	29
4.1. Participation citoyenne	29
. Budget participatif - Appropriation par les Parisien·ne·s	29
4.2. Sécurité	30
. Accueil, contrôle et sûreté des bâtiments administratifs	30
5. TABLEAU RÉCAPITULATIF	31

INTRODUCTION

Ce rapport annuel d'activité de l'Inspection générale de la Ville de Paris est le dix-huitième présenté au Conseil de Paris. Il couvre la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

IGVP 2019	9 NOUVEAUX RAPPORTS PUBLIÉS SUR PARIS.FR	21 RAPPORTS DEFINITIFS REMIS À LA MAIRE	10 enquêtes
	19 RAPPORTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION DE SUIVI		3 évaluations
		8 RAPPORTS PROVISOIRES	10 études
		14 MISSIONS EN COURS AU 31/12/19	18 audits & 2 missions d'appui

Édito

Au fil des années, l'Inspection générale perfectionne ses méthodes et élargit son champ d'investigation, au bénéfice du contrôle de l'efficacité des services, de l'efficience des politiques publiques et de la maîtrise des coûts.

L'activité de l'IG embrasse des domaines toujours plus larges.

Un vaste champ de services a fait l'objet d'audits : le domaine scolaire (accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris), la culture et les loisirs (les moyens mis au service de l'enseignement obligatoire de l'EPS), le social (prévention des comportements à risques), le logement (insertion par l'activité économique dans la fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris).

Le souci dominant dans ces thématiques est la prise en compte des publics les plus jeunes ou les plus fragiles.

L'Inspection générale assure aussi des études transversales, prospectives et d'expertise.

Une étude est ainsi en cours sur les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, une autre en voie de finalisation porte sur la participation citoyenne.

D'autres études portent sur la gestion des services : recours des services aux consultations juridiques externes, la préfiguration, le conseil, l'écoute et l'accompagnement à la mobilité des cadres dirigeants, les modalités d'intervention territoriale des directions opérationnelles (secteur social).

Ces études visent une meilleure adaptation des services et l'optimisation de leur fonctionnement.

L'IG se soucie constamment d'améliorer sa méthodologie. Elle passe désormais par une approche systématique par les risques à l'appui et en cohérence avec les efforts des entités auditées, elles-mêmes engagées dans cette démarche.

Elle améliore encore les modalités de suivi des recommandations (suivi à la recommandation et non plus suivi global, mis en application en 2019) garantissant une mise en œuvre effective des préconisations.

Ces nouvelles procédures ont permis l'actualisation du Mémento professionnel de l'Inspection générale pour sa 5^e édition.

L'IG effectue aussi des missions d'appui aux directions tandis que ses inspecteurs peuvent être amenés à présider des conseils de discipline.

Participent de cette fonction d'appui, diverses missions de 2019 : l'identification et la prévention des risques psychosociaux ou encore les cumuls d'emplois.

L'Inspection générale assure aussi les enquêtes administratives qui lui sont confiées. Lors de ces enquêtes administratives, au-delà du cas d'espèce, l'Inspection générale réalise un rapport à visée plus générale et propose un plan d'action correctif pour prévenir les risques avérés. Elle accompagne ainsi l'amélioration des enquêtes internes des directions formalisées par la Direction des ressources humaines.

L'audit des établissements publics, sociétés et organismes liés à la collectivité par des rapports institutionnels, conventionnels et financiers (SEM, SPL, délégataires de service public, associations subventionnées) se poursuit également et a notamment conduit à un rapport sur la SAEMES ainsi qu'à une étude en cours de développement sur la gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux.

L'Inspection continue de produire des audits financiers de « pré-certification » visant à préparer la certification des comptes de la collectivité de 2020 : y participent notamment l'étude sur les cofinancements et l'audit de la caisse des écoles du 4^e arrondissement, dans le contexte du regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris.

La pluridisciplinarité indispensable de l'Inspection générale se traduit par une politique de recrutement visant à diversifier et enrichir les profils des auditeurs et auditrices et à étendre le champ des compétences en interne.

L'IG joue un rôle essentiel dans les instances professionnelles publiques en raison de sa taille, de son antériorité et de son implication dans les réseaux d'échange et de promotion des bonnes pratiques, qui s'est traduit en novembre 2019 par l'organisation à Paris de la Conférence nationale des services d'inspection et d'audit interne territoriaux avec près de 200 représentants de collectivités.

1. L'IGVP

Un effectif qui se caractérise par une solide expérience et des profils diversifiés

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'Inspection générale est de 47 agents.

Les recrutements en 2019 ont concerné cinq auditeurs. Sur la même période, dix personnes ont quitté le service, cinq agents partis en retraite, trois agents en fin de détachement et deux collaborateurs ont été mutés au sein de la collectivité.

La moyenne d'âge des membres de l'IG est de 57 ans. La représentation féminine est majoritaire, avec 55% de personnel féminin et 45% du personnel masculin.

35 personnes sont en charge des missions, dont 10 inspecteur·rice·s généraux·ales et 5 inspecteur·rice·s. Le collège d'audit rassemble des profils hautement qualifiés et diversifiés : expérience de responsabilités opérationnelles importantes au sein de la collectivité parisienne ou d'autres administrations, qualifications en comptabilité publique et privée, ingénieurs, experts juridiques issus de la magistrature de l'ordre judiciaire, de chambre régionale des comptes ou de tribunal administratif. Chaque mission est menée par une équipe pluridisciplinaire, composée d'auditeurs et auditrices aux compétences complémentaires, sous l'autorité fonctionnelle d'un.e chef.fe de mission.

En matière de formation professionnelle, l'Inspection générale s'emploie toujours à répondre aux besoins des personnels en inscrivant tout nouvel agent sur des formations de base dès sa prise de fonctions. Organisé autour des compétences professionnelles nécessaires aux membres de l'IG, le plan de formation a donné lieu à diverses actions individuelles, qu'elles s'appuient sur l'offre du Bureau de la formation de la Ville de Paris ou impliquent le recours aux crédits délégués. En 2019, des formations IFACI sur l'audit interne, la méthodologie, le management d'une équipe d'auditeurs, ainsi que des formations en lien avec nos partenaires tels que l'Inspection générale de l'éducation nationale, l'EIVP, l'EHPA ont été planifiées.

Par ailleurs, suite aux élections des représentants du personnel, ceux-ci ont été formés aux questions relatives aux conditions de travail (prévention et sensibilisation des risques psychosociaux, devenir membre d'un CHSCT...). Des formations spécifiques sur la réforme de la fonction publique, le panorama du droit et du contentieux ont été programmées pour le service RH.

Modernisation des méthodes et des outils

L'Inspection générale a actualisé sa cartographie des risques métiers et son Mémento professionnel, augmenté des dernières procédures adoptées pour la conduite des missions et la réalisation des rapports, deux outils de référence pour chacun.e des auditeur·rice·s. Précisément, les exigences professionnelles se caractérisent par le principe d'une approche systématique par les risques, l'établissement d'un tableau des risques évolutif au fur et à mesure de la mission, un classement thématique des recommandations avec indication des interlocuteurs référents et calendrier de mise en œuvre, l'examen par la commission de suivi par recommandation et non plus de façon globale sur le rapport, la production pour les enquêtes administratives de 2 rapports, l'enquête proprement dite et un rapport à portée générale à vocation préventive et corrective. Cette pratique, initiée en 2018 et poursuivie en 2019, est appelée à se systématiser. 2019 a permis de réviser le guide de l'enquête administrative. L'expérience de l'IG est fréquemment sollicitée par les autres collectivités territoriales. Sur ce thème, l'atelier d'échanges professionnels proposé lors de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux fin novembre a connu un très vif succès.

Une ouverture et une inscription dans un réseau qui favorisent l'échange de bonnes pratiques

Ethique et transparence au cœur des débats de la 10^e Conférence nationale des inspecteurs et auditeurs des collectivités territoriales.



© Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

Les 28 et 29 novembre 2019, l'Inspection générale a accueilli à l'Hôtel de ville la Conférence des inspecteurs et auditeurs des collectivités territoriales. Ce rendez-vous annuel a pour objet de faciliter les échanges d'expérience et de partage des initiatives prises par les collectivités pour renforcer la maîtrise de la mise en œuvre de leurs projets en s'appuyant sur l'audit interne et les fonctions d'inspection.

Cette 10^e édition organisée par l'IGVP avait pour thème : « l'audit interne des collectivités face aux enjeux d'éthique et de transparence ». Elle a proposé aux 200 participants, au sein de l'Hôtel de ville, un riche programme de plénières, tables-rondes et ateliers d'échanges et pratiques professionnels sur la certification des comptes, la structuration du contrôle interne, la cartographie des risques...

29 départements, 11 régions et plus 15 villes étaient représentés, ainsi que des services de l'État (CHAIE, IGAS, CICC, MENJ-MESRI, Défenseur des droits) et des partenaires institutionnels (IFACI, Agence Française Anticorruption, Transparency International, ARENGI, PwC France...). Patrick Bloche, Emmanuel Grégoire, Véronique Levieux ont, par leurs interventions, marqué l'intérêt de l'exécutif pour la fonction d'audit interne.

A l'occasion de ces journées ont été présentés trois ouvrages inédits : un « Baromètre de la maîtrise des risques au sein des collectivités locales », un « Guide pour la mise en œuvre par les collectivités territoriales des recommandations de l'Agence française anticorruption » et un ensemble de fiches méthodologiques sur l'audit interne « Maîtrise des risques dans les collectivités territoriales ».



L'inspection générale au sein d'un réseau professionnel

Cherchant toujours à améliorer sa façon de travailler, l'Inspection générale s'investit dans les échanges de bonnes pratiques au sein de groupes professionnels de référence dans les métiers de l'audit :

- La **Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT)**. Chaque année, l'IG participe activement à la conférence nationale de la CIAT, qui réunit plus d'une centaine de responsables et d'auditeurs des collectivités territoriales françaises. L'Inspection générale a été particulièrement active en 2019 en organisant les 2 jours de rencontre. Déjà en 2017, elle a élaboré un référentiel sur le métier d'auditeur interne, validé par la commission nationale d'orientation du CNFPT, qui figure désormais au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale du CNFPT et sert de référence à l'ensemble des collectivités territoriales.

- L'**IFACI** (Institut français de l'audit et du contrôle interne). L'IG collabore aux travaux du groupe Collectivités territoriales, unité de recherche au sein de l'IFACI qui élabore des référentiels d'audit et de contrôle interne et des guides de bonnes pratiques. En 2017, un ensemble de fiches sur les audits dans le secteur ressources humaines ont par exemple été réalisées. Et en 2018, sur la base de l'expérience professionnelle acquise dans une collectivité de la taille de Paris, l'IG a collaboré à la transposition aux collectivités territoriales des nouvelles normes internationales de l'audit interne (COSO).

L'**AFA** (Agence française anticorruption). L'IG entretient des relations de coopération avec cette agence créée en 2016, qui lutte contre la fraude au plan national. L'IG travaille à décliner, adapter et réécrire à l'intention des collectivités publiques et territoriales des fiches élaborées par l'AFA plutôt orientées vers le secteur des entreprises privées. Elle a aussi, à la demande de l'AFA, accueilli en 2019 une délégation d'inspecteurs généraux vietnamiens sur la prévention de la fraude.

- La **SFE** (Société française de l'évaluation). L'Inspection générale est adhérente à cette association qui rassemble des professionnels, chercheurs, agents de la fonction publique et consultants et propose des espaces d'échanges, de réflexion et de productions. Elle est depuis 2016 représentée au Conseil administration. L'IG contribue chaque année au *Baromètre de l'évaluation*.

- Le **CHAIE** (Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État). Un inspecteur général de l'IG suit les travaux de ce comité interministériel chargé de coordonner, de soutenir et de suivre le développement de l'audit interne dans l'administration de l'État.

2. ANALYSE DES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Au programme

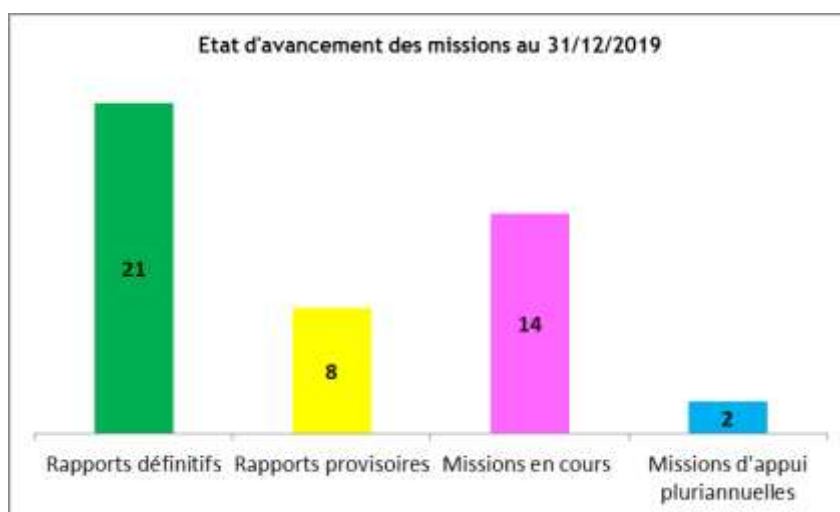
L'élaboration du programme annuel des missions est lancée dès l'automne de l'année N-1. Les Directions sont invitées à transmettre les thèmes d'intervention qu'elles estiment prioritaires dans leur domaine d'activité. Le Secrétariat général en assure la synthèse et les transmet au cabinet de la Maire. Depuis 2015, les groupes politiques du Conseil de Paris émettent également des propositions de mission à la Maire et une proposition de chaque groupe politique est intégrée au programme de travail de l'Inspection générale. Selon une logique de programmation pluriannuelle sur la durée d'une mandature, sont régulièrement audités les associations les plus subventionnées, les SEM, les DSP, les contrats à fort enjeu et les concessions à renouveler. Le programme annuel de l'IG est arrêté par la Maire de Paris chaque année. Le programme s'enrichit en cours d'année de saisines ponctuelles.

En 2019, l'Inspection générale a travaillé sur **45 missions**

⇒ **21** rapports définitifs et **8** rapports provisoires ont été remis à la Maire de Paris

14 missions sont en cours de réalisation au 31 décembre

→ VOIR EN FIN DE DOCUMENT LA LISTE EXHAUSTIVE DES MISSIONS

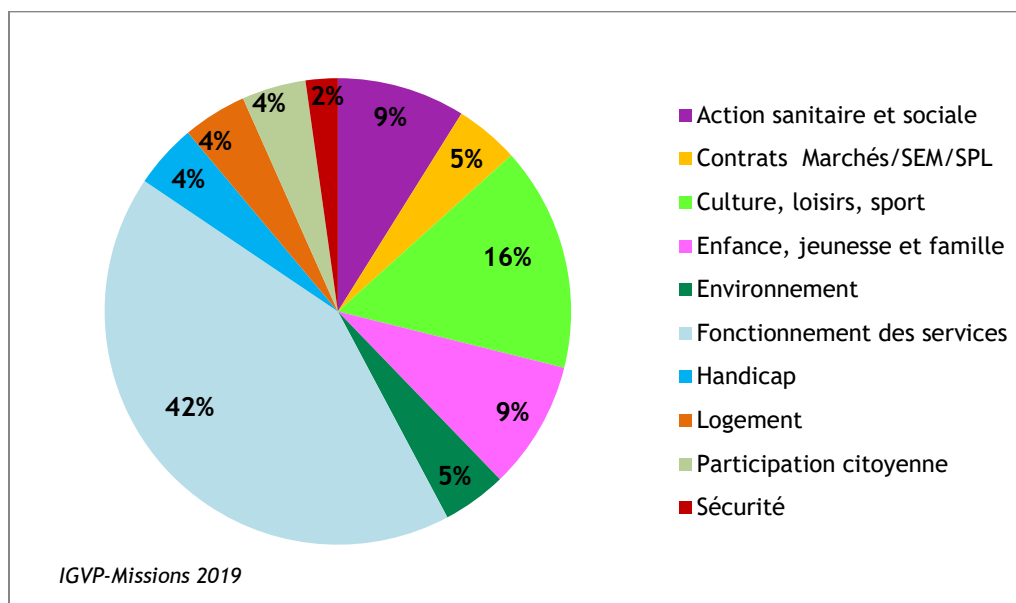


Pourquoi des rapports provisoires ?

Cette procédure contradictoire a été adoptée et mise en œuvre par l'Inspection générale en 2001. Afin de garantir la transparence des travaux accomplis et la justesse des appréciations portées, un rapport provisoire est adressé aux directeur·rice·s de la Ville concerné·e·s et aux responsables des organismes audités. Dès ce stade, l'IG partage avec les entités auditées les constats et les recommandations et recueille leurs réactions de façon à ce qu'ils commencent sans tarder à élaborer un plan d'action. Les destinataires disposent d'un mois pour faire part de leurs observations. Le rapport provisoire, auquel sont intégrées les réponses reçues, devient alors définitif.

La variété des domaines d'activité abordés par les missions

Le programme 2019 a ouvert cette année encore de nouveaux terrains d'exploration, tout en réservant une large part au fonctionnement général des services de la Ville.



COUP DE PROJECTEUR

Fonctionnement des services - Pour apporter expertise et soutien aux directions et services de la Ville, l'Inspection générale a vocation à approfondir les domaines des finances, de l'organisation et des ressources humaines. Ses rapports concourent à la simplification et la modernisation de l'administration, les pistes d'amélioration et de réforme suggérées visent une meilleure lisibilité de l'organisation et une efficience accrue de la collectivité.

Culture, loisirs et sport - Plusieurs missions s'inscrivent dans cette thématique : une étude sur les modèles économiques de 18 établissements culturels parisiens, l'étude sur l'adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive et deux audits portant respectivement sur les piscines Émile Anthoine et Suzanne Berlioux.

Action sanitaire et sociale, handicap - Une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables ou en difficulté par différentes missions : étude de la prise en compte des comportements à risques dans les politiques de la Ville en direction de l'enfance et de la jeunesse, étude sur les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, étude de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris complétée par l'évaluation de l'accueil des enfants handicapés en milieu périscolaire.

Logement - Deux audits apportent leur éclairage sur ce secteur d'activité : la gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux et la fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, 3^e volet consacré à l'insertion par l'activité économique, suite aux tomes 1-organisation et 2-clauses sociales.

Participation citoyenne - Au plus près des usagers : après les évaluations des conseils de quartier et des CICA effectuées en 2017, l'IGVP mène un audit sur le budget participatif parisien en 2 rapports (1-Appropriation par les Parisien·ne·s, 2-Les services).

Cap sur la certification des comptes

L'Inspection générale accompagne la préparation de l'expérimentation de la certification des comptes de la Ville de Paris par de multiples audits réalisés sur les pratiques et les processus de la collectivité parisienne en matière de finances, d'organisation, de gestion et de maîtrise des risques.

En 2017, les rapports sur la démarche de certification des comptes et sur le contrôle interne et la cartographie des risques ont fait le point sur la méthode et le calendrier à adopter. En 2018, à la suite de ces rapports, l'IG s'est engagée auprès des Directions dans une mission de soutien pour les aider à finaliser leur cartographie des risques métiers, apportant son appui en termes de méthodologie et de construction des plans d'actions associés.

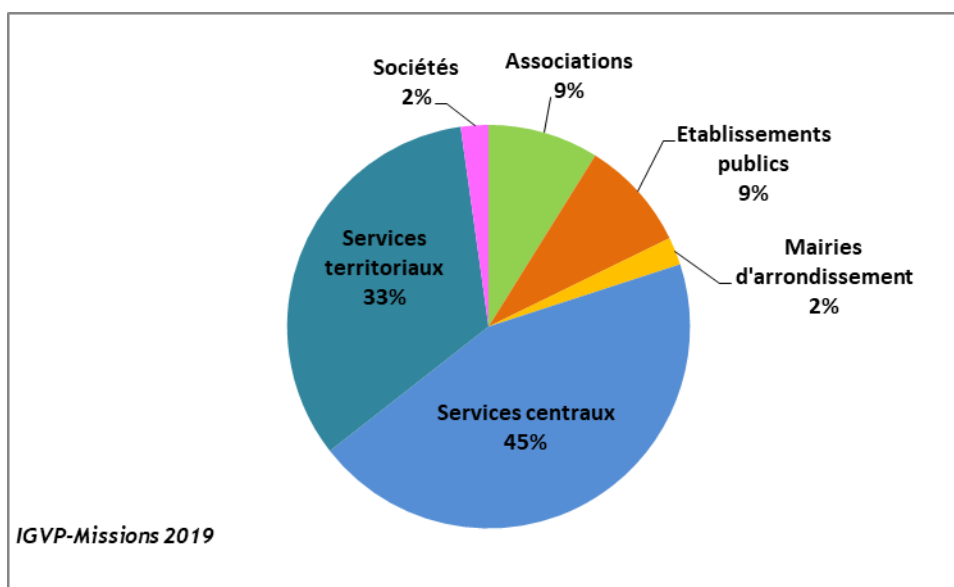
Le programme des travaux 2019 a prolongé cette série d'audits de pré-certification, comme en témoigne la liste ci-dessous présentée par année.

2019	<ul style="list-style-type: none"> . Gestion des cofinancements à la Ville de Paris . Audit financier de la caisse des écoles du 4^e arrondissement . Gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux
2018	<ul style="list-style-type: none"> . Mission de soutien aux directions sur leur cartographie des risques métiers . Audit du système d'information financière de la collectivité parisienne . Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits alloués . Modalités de paiement des différents services ou prestations . Engagements hors bilan . Évaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire . Budget annexe des Transports Automobiles Municipaux . Mission de suivi des systèmes de contrôle des régies et sous régies
2017	<ul style="list-style-type: none"> . Cartographie des risques et contrôle interne à la Ville . Étude sur la démarche de certification des comptes . Gestion et répartition des subventions aux associations parisiennes . Procédure de passation des principaux modes de gestion déléguée . Gestion des espèces . Les marchés à procédure adaptée (MAPA)

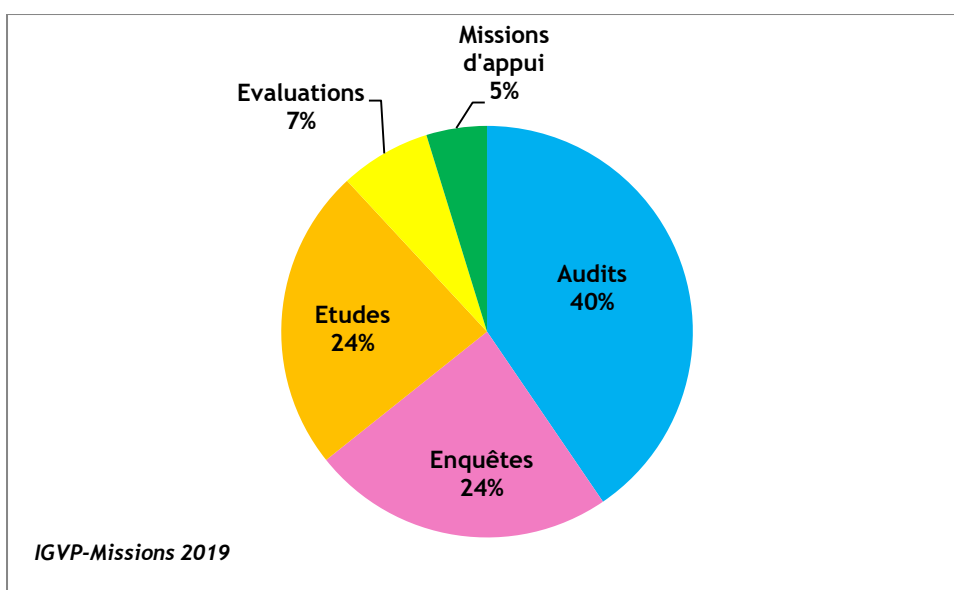
La diversité des travaux s'apprécie aussi selon les structures auditées, qu'il s'agisse des services municipaux ou des multiples organismes liés à la Ville de Paris, et sous l'angle des modes d'intervention adoptés pour chacune des missions.

Types de structures auditées et modes d'intervention

- Logiquement, une part très importante des missions concerne les services centraux et territoriaux. 20% concernent des partenaires liés à la Ville de Paris par contrat (associations, sociétés, établissements publics).



- Les missions de l'IG diffèrent selon qu'elles relèvent des audits, études, évaluations, contrôles, enquêtes ou de missions d'appui et de suivi. Pour un service d'audit interne tel que l'Inspection générale, la majorité de ses rapports relève naturellement de l'audit.



Les audits ont pour objectif d'aider la collectivité à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques,

de contrôle et de gouvernance, et de faire des propositions précises pour renforcer son efficacité, en indiquant qui est responsable et dans quel calendrier.

La part croissante des études traduit la demande d'expertise et de prospective émanant des directions et services. Ce peut être l'examen détaillé d'une question pour en déterminer les caractéristiques, les causes et les origines et en tirer les enseignements possibles. C'est aussi une façon de faire le tour d'un sujet pour en tirer des propositions de réforme administrative ou d'amélioration des process. Sur ce point aussi, les sujets sont nombreux. Citons entre autres cette année, les études portant sur les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, les modalités d'intervention territoriale des Directions opérationnelles ou encore sur le cumul d'emploi à la Ville de Paris.

L'évaluation de politique publique consiste à comparer les résultats d'une politique publique aux résultats prévus ou escomptés. En 2019, ce mode d'intervention a concerné trois missions : l'accueil des enfants handicapés en milieu périscolaire, les Parcours emploi compétences (PEC) à la Ville de Paris et les moyens financiers et humains de la communication à la Ville de Paris.

Les contrôles sont déclenchés à la suite de dysfonctionnements, ou d'événements insatisfaisants au regard de la conformité attendue d'un service.

Les enquêtes administratives ont pour but d'établir les faits relatifs à des dysfonctionnements individuels ou collectifs, de rechercher les responsabilités et de proposer des améliorations propres à prévenir ou à faire cesser les pratiques incorrectes. L'intervention de l'IG dans ce type de mission apporte aux directions le soutien dont elles ont besoin pour dénouer des situations difficiles à gérer en interne. Les procédures ont porté sur des sujets qui relèvent des conditions de travail, de la protection des agents, de la prévention de la fraude...

En faisant intervenir l'Inspection, la collectivité parisienne entend faire respecter la déontologie et l'éthique qu'elle est en droit d'attendre de chacun de ses agents dans l'exercice de ses fonctions.

L'Inspection générale entretient d'étroites relations avec la déontologie centrale et son réseau dans les directions, auquel elle participe.

L'IGVP et la présidence de Conseils de discipline

L'Inspection générale, cette année encore, a apporté son appui à la Direction des Ressources humaines (DRH) en acceptant la présidence de conseils de discipline.

Déjà tout au long de l'année 2017, deux membres de l'Inspection générale avaient apporté un tel appui contribuant de façon notable à l'amélioration du délai de traitement des dossiers.

Au titre de l'année 2019, une inspectrice générale a présidé la moitié des conseils de discipline, une implication qui représente plus de vingt journées de travail, soit près d'un mois de travail en ETP.

Le maintien de cet appui est reconduit pour 2020 avec le concours de deux inspecteurs généraux.

3. CONTINUITÉ DES RAPPORTS

Suivi de la mise en œuvre des recommandations

Les recommandations de l'Inspection générale en regard d'une situation examinée lors d'une mission et des risques constatés et avérés présentés sous forme de tableau en fin de rapport, sont destinées à aider l'entité auditée à prendre les mesures nécessaires pour améliorer son efficacité. La présentation des recommandations de l'IG par classement thématique, selon un calendrier et les interlocuteurs chargés de la mise en œuvre, préfigure le plan d'action que les services ont à élaborer et mettre en œuvre.

Présidée par la Secrétaire générale de la Ville pour examiner le niveau de mise en œuvre des recommandations, en présence des adjoints à la Maire chargés des finances et de l'administration générale, du Médiateur, d'un·e représentant·e du cabinet de la Maire, du directeur des finances et des achats, du directeur des ressources humaines, des directeur·rice·s concerné·e·s par les rapports à l'ordre du jour et de la directrice de l'IGVP, la commission se réunit deux fois par an.

Sont examinés les rapports remis à la Maire de Paris et diffusés aux services depuis plus de six mois, de façon à laisser le temps aux directions de commencer à mettre en place leur plan d'action.

La commission prend les décisions de classement quand la prise en compte des recommandations est jugée satisfaisante, lorsque les risques subsistants sont résiduels, peu significatifs ou assumés, ou encore en cas de changement de contexte.

Elle peut également décider une prolongation de suivi pour permettre le réexamen du dossier lors d'une commission ultérieure et vérifier les plans d'action des services issus des diagnostics partagés avec l'Inspection générale et des recommandations formulées pour améliorer l'efficacité de l'action de la Ville.

Le suivi des rapports a été affiné pour être assuré non pas globalement sur le rapport mais par recommandation. Ainsi, une décision de classement peut porter sur certaines recommandations d'un rapport, celui-ci restant suivi pour les recommandations restantes. Cette amélioration mise en œuvre depuis 2018 permet un suivi qualitatif plus précis.

Compte rendu de la commission de suivi du 5 juillet 2019

19 rapports étaient à l'ordre du jour, dont 6 étaient réexaminés par la commission au terme d'une prolongation de suivi.

➤ *L'examen du suivi des recommandations a conclu au classement de 16 rapports*

. Pour prise en compte satisfaisante des recommandations : audit sur la gestion déléguée des crédits, 2016 ; mission de suivi sur les pouponnières de l'ASE, 4 monographies, 2017 ; analyse du déploiement de Chronogestor à la Ville, 2018 ; les structures d'accompagnement vers l'emploi, évaluation des actions menées, 2018 ; audit de l'association ADIL 75, 2018 ; étude sur les modalités de paiement des différents services et prestations, 2018 ; audit sur la constatation et la présentation des engagements hors bilan de la collectivité parisienne, 2018 ; évaluation de la place des Parisiens dans les politiques publiques parisiennes de lutte contre la grande exclusion, tome 1-Les Initiatives, tome 2-Bénévoles et usagers, 2018.

. Pour risques résiduels réduits ou assumés : audit de la carrière des médecins de la Ville de Paris, 2017 ; audit de la gestion de l'apprentissage dans les services de la Ville de Paris, 2018 ; évaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire, 2018 ; audit de l'informatique industrielle de la Ville, 2018 ; audit de la médiation culturelle dans les grands événements culturels parisiens, 2018.

. Pour changement de contexte : audit sur les Unités de Gestion Directe, 2016 ; audit de l'association "Coordination Toxicomanies", 2018.

➤ 3 rapports ont fait l'objet d'une décision de prolongation de suivi de 12 mois : audit-conseil de la caisse des écoles du 10^e arrondissement, 2018 ; audit des Relais information famille, 2018 ; audit RH des caisses des écoles, 2018.

Exceptionnellement, la réunion du second semestre 2019 est reportée au tout début 2020. Elle examinera notamment les suites données aux rapports : Vélib'2 ; l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris ; Paris Rendez-Vous ; mission d'audit conjoint de l'AGOSPAP ; les Cours Municipaux d'Adultes ; Mission de suivi du système de contrôle des régies et sous régies ; l'examen de la bonne utilisation par les associations des crédits qui leur sont alloués ; la restauration scolaire dans les collèges.

En résumé : 19 rapports examinés par la commission en 2019
→ 16 classements et 3 prolongations de suivi

Publications sur www.Paris.fr

Ces publications sur le site Internet de la Ville de Paris concernent les rapports d'audit, d'étude et d'évaluation ainsi que les rapports de synthèse des missions donnant lieu à la production de plusieurs monographies.

Le principe de publication des rapports de l'IGVP a été confirmé et ses modalités d'application précisées par la délibération 2014 IGVP 1001 « Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris ».

La mise en ligne des rapports intervient au plus tard six mois après leur diffusion administrative, sous réserve des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, qui rend non communicables :

- . les documents préalables à une décision administrative encore en cours d'élaboration (réforme, projet ou réorganisation, passation de contrat...) ;
- . les documents portant une appréciation sur une personne physique facilement identifiable ou faisant apparaître le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice ;
- . les documents susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou aux secrets protégés par la loi et ceux dont la communication porterait atteinte au déroulement des procédures engagées devant les juridictions, ou d'opérations préliminaires à de telles procédures.

Dans les rapports mis en ligne, les mentions non communicables ainsi que les noms propres sont nécessairement occultés. Il en est de même des informations concernant d'autres organismes ou collectivités publics ou privés transmises à titre confidentiel dans le cadre d'une démarche comparative.

Au cours de l'année 2019, 9 nouveaux rapports ont été publiés :

- . Évaluation des structures d'accompagnement vers l'emploi, 2 tomes : 1. la cartographie, 2. les actions menées.
- . Étude sur les modalités de paiement des différents services et prestations.
- . Audit sur la constatation et la présentation des engagements hors bilan de la collectivité parisienne.
- . Audit des cours municipaux d'adultes.
- . Audit des Relais Information Familles
- . Audit de l'association « Coordination toxicomanies ».
- . Audit de l'association « ADIL 75 ».
- . Audit « Vélib'2 ».

La collectivité parisienne est la première à avoir pris l'initiative, dans un souci de transparence vis-à-vis des habitants, de rendre publics les rapports de son Inspection. Son exemple intéresse et est largement discuté et analysé par les autres collectivités publiques (État et collectivités territoriales).

En raison de la période préélectorale, la mise en ligne des rapports de mission est interrompue jusque la fin de la mandature.

Consultez les rapports publiés sur la page IGVP de www.paris.fr :
<http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/evaluation-inspection-generale-183>

4. PRÉSENTATION EN RÉSUMÉ DES MISSIONS 2019

Retrouvez ci-après une présentation succincte des rapports provisoires et définitifs remis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, classés par secteur d'activité et ordre chronologique, ainsi qu'un résumé des missions en cours au 31 décembre.

Les sujets des enquêtes, qui sont exclues de publication en application des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration (cf. page 16), ne sont pas développés.

4.1. Fonctionnement des services

Finances

. Budget annexe des transports automobiles municipaux

Rapport définitif remis en septembre

Les transports internes des services de la Ville de Paris sont confiés depuis 1917 au Service technique des transports automobiles municipaux (STTAM) qui dispose d'un budget annexe présenté sous la nomenclature des services publics industriels et commerciaux.

La mission analyse la pertinence juridique, économique et de gestion de ce cadre budgétaire et complète son étude par une appréciation de la performance du service en comparaison de celle des autres directions de la Ville gérant une flotte automobile ainsi que d'autres personnes publiques et d'entreprises œuvrant dans le secteur privé.

Le rapport fait le constat de l'inadaptation de la nomenclature comptable utilisée pour le BATAM en regard des contraintes qui en découlent et de l'évolution de son activité. Il recommande la suppression des processus de facturation aux autres directions de la Ville et l'amélioration des outils visant à permettre aux services une meilleure maîtrise de l'organisation et de leurs dépenses de transports.

Il préconise le maintien d'une expertise interne au sein d'un service spécialisé pour la gestion de la flotte de la collectivité, disposant d'une capacité logistique pouvant répondre avec réactivité aux besoins très variés de la Ville.

. Caisse des écoles du 4^e arrondissement

Rapport définitif remis en novembre

La caisse des écoles du 4^e arrondissement, établissement public local présidé par le maire d'arrondissement, a pour activité principale la gestion et l'organisation du service de restauration scolaire à destination des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques de l'arrondissement.

Le choix retenu pour l'organisation de ce service de 3 cuisines sur place et de 2 cuisines centrales desservant 5 satellites en liaison chaude, génère des frais fixes importants, en particulier en ce qui concerne les frais de personnels qui représentent plus de 50 % du total des charges de fonctionnement.

Le rapport évoque les pistes qui permettraient à la caisse des écoles d'améliorer ses finances, en particulier par l'augmentation de sa productivité via une rationalisation des heures de travail.

. Gestion des cofinancements à la Ville de Paris

Rapport provisoire

Lorsque la Ville porte ou participe à un projet bénéficiant de subvention d'un ou plusieurs organismes publics, elle met en œuvre un cofinancement. Ces participations proviennent très largement de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Les principaux autres contributeurs sont la Région, le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF), devenu Ile de France Mobilités en 2017, l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH).

Mais il en existe beaucoup d'autres dans la plupart des domaines d'activité de service public et, de ce fait, la majeure partie des directions de la Ville peuvent avoir à gérer un projet en cofinancement(s).

L'Union européenne constitue une source importante d'apport financier à travers les fonds structurels, mais aussi sur des projets particuliers auxquels la Ville de Paris peut être éligible.

L'étude sur la gestion des cofinancements à la Ville en fait le bilan et examine le pilotage et le processus décisionnel des projets ainsi portés. Il ressort de cette étude, faite dans un premier temps uniquement à partir des procédures, que la gestion de ces projets exige une technicité et une rigueur de gestion alliées à une certaine créativité.

C'est pourquoi l'Inspection recommande d'unifier la gestion des projets cofinancés¹ à un bureau dédié, s'appuyant sur l'actuel service des participations et des affaires transversales de la direction des finances et des achats. Elle préconise aussi de simplifier les procédures et d'optimiser le suivi des recettes.

L'ensemble des directions de la Ville étant susceptibles de participer à la mise en œuvre d'un projet cofinancé, il serait utile de sensibiliser les agents de la Ville à ce type de gestion, notamment par des actions de formation.

Organisation

. Dispositif de traitement des courriers à la Ville de Paris

Rapport définitif remis en avril

La Maire de Paris reçoit chaque jour un abondant courrier. Ces correspondances sont caractérisées par la diversité de leur objet et par la multiplicité des canaux de transmission utilisés par les usagers.

Depuis l'ouverture de la Ville au numérique, les nouvelles formes de saisines électroniques ont démultiplié le nombre des sollicitations. Les échanges se caractérisent par une facilité de la prise de contact, une rapidité de l'envoi et un formalisme restreint.

Le dispositif de gestion et de traitement des correspondances adressées à la Maire de Paris implique principalement son cabinet, mais aussi tous les services de la Ville au regard de la variété et de la technicité des sujets. L'analyse des différents circuits empruntés, des procédures en place et des outils utilisés a conduit à des propositions visant l'optimisation de ces activités.

¹Autres que ceux qui relèvent d'une contractualisation générant une participation récurrente sans difficulté de gestion.

Tout en s'appuyant sur le principe de subsidiarité qui fonde les relations entre les services de la Ville et son exécutif, les recommandations suggérées par l'Inspection générale ont été établies avec une double préoccupation : le respect des relations entre le public et l'administration et le maintien d'une cohérence municipale dans les réponses.

. Recours aux consultations juridiques externes par les directions opérationnelles

Rapport définitif remis en octobre

Un état des lieux précis du recours par l'ensemble des directions à des prestations externes de conseil juridique a été dressé. La répartition et l'articulation actuelles entre l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, assurée en interne par les juristes de la Direction des affaires juridiques (DAJ), et les prestations externes, auxquelles les directions ont recours, sont globalement pertinentes et donnent dans l'ensemble satisfaction, les premières étant de loin les plus fréquentes.

Les principaux motifs de recours à des consultations juridiques externes sont la nécessité de travailler avec des études notariales lors de transactions immobilières (elles ont un devoir de conseil auquel la Ville a intérêt à recourir), un besoin épisodique d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant un volet juridique étroitement mêlé à des aspects techniques et organisationnels ou encore des commandes de prestations exclusivement juridiques dans des domaines très spécifiques pour lesquels la DAJ n'a pas encore développé d'expertise particulière.

. Modalités d'intervention territoriale des directions opérationnelles - Secteur social

Rapport provisoire

L'étude a commencé par la politique publique des services sociaux.

Elle dresse la cartographie de l'organisation et des modalités d'intervention territoriale dans l'objectif d'identifier leur efficacité et la réponse apportée aux maires d'arrondissement en matière de réactivité et d'information, dans leurs relations avec les services locaux.

Elle analyse le mouvement de territorialisation, l'ouverture sur les territoires d'organisations complexes qui doivent relever plusieurs défis : l'approche partenariale de plus en plus ciblée qui valorise les interventions existantes déjà étendues, la transversalité du développement d'interventions à l'échelle de territoires spécifiques dans une approche plus globale et collective.

. Fonction bâtiment

Mission en cours

À la suite d'un rapport de l'Inspection générale de mai 2009 et d'une réflexion engagée par le Secrétariat général, une réforme de la fonction bâtiment a été décidée en 2010 et mise en œuvre par étapes de 2012 à 2016.

Les grandes lignes annoncées en 2010 : la réaffirmation de l'expertise bâtiminaire de la Direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) étendue à tous les équipements, tant de proximité que relevant de la Ville (mairie et département) : équipements recevant du public, services administratifs, locaux sociaux et locaux techniques (garages, ateliers) ; la responsabilité des directions gestionnaires, en concertation avec les mairies d'arrondissement, pour la maîtrise d'ouvrage et la « maîtrise d'usage » ; la conduite des opérations de construction, restructuration et grosses réparations par la DPA qui conserve la responsabilité exclusive des installations de chauffage et traitement d'air, devient l'entité en charge des contrôles techniques, des diagnostics réglementaires, de la maintenance des équipements de sécurité et du pilotage des commissions de sécurité.

La mission tire un bilan de la réforme de la fonction bâtiment (5 000 bâtiments et équipements, 5 millions de m² environ). Elle vérifie les bonnes conditions d'élaboration et de réalisation de la programmation des directions ; si la réforme a bien été conduite à son terme ; identifie les ajustements de périmètre d'intervention de la Direction Construction publiques et architecture (DCPA) par rapport à certaines directions gestionnaires et catégories de locaux et s'assure que la DCPA est bien garante d'une meilleure sécurité des usagers et des agents ainsi que de la pérennité du patrimoine parisien.

Sur la base des constats effectués, elle fait des propositions d'amélioration des processus, des modalités et organisation du travail.

. Moyens financiers et humains de la communication à la Ville de Paris

Mission en cours

Cette mission va s'attacher à détailler comment la Direction de l'information et de la communication (DICOM) répond à ses principales missions, redéfinies dans son arrêté d'organisation du 5 décembre 2018 :

- déployer une stratégie de communication lisible et cohérente auprès de l'ensemble de ses publics.
- hiérarchiser et prioriser les sujets en les axant sur les bénéfiques aux Parisiens.
- redéfinir la mission de la Ville à travers une plateforme de marque et l'énoncer au travers d'une nouvelle identité graphique.

Ressources humaines

. Préfiguration Conseil, écoute et accompagnement à la mobilité des cadres dirigeants

Rapport définitif remis en octobre

La collectivité parisienne porte une attention particulière à la gestion du parcours de carrière de ses cadres dirigeants (plus de 5 000 personnes, dont près de 600 cadres supérieurs).

Pour contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des cadres dirigeants, la Maire a demandé à l'Inspection générale d'étudier les dispositifs mis en place dans de grandes administrations ou dans de grandes entreprises publiques ou privées. Les entités rencontrées, selon leur histoire et leurs finalités propres, ont pour préoccupation de mieux connaître leurs cadres supérieurs, d'objectiver leur appréciation et de mieux accompagner les carrières et détecter les hauts potentiels. Elles mobilisent un deuxième regard qui n'est donc pas celui de la hiérarchie ou du gestionnaire RH.

L'amélioration de l'accompagnement des cadres supérieurs de la collectivité parisienne pourrait lui aussi s'appuyer sur un suivi personnalisé et des entretiens systématiques. Le choix des personnes en charge du deuxième regard pourrait se porter sur des cadres expérimentés et reconnus de la Ville de Paris, possédant des qualités d'écoute, d'analyse, de sens du dialogue, d'impartialité et de discrétion.

Une bonne gestion des cadres supérieurs, associée à un bon dispositif pour détecter et former les hauts potentiels, suppose l'utilisation d'un vivier, sans pour autant que ce soit la seule solution. La méthode pratiquée par les ministères s'appuie bien souvent sur un comité d'audition ou de sélection, éventuellement force de proposition.

Les DRH de l'État interviennent peu dans le processus de nomination, les SG disposent souvent d'une mission ou délégation aux cadres dirigeants directement rattachée et en charge, au moins en partie, du processus. Dans le secteur privé ou parapublic (Orange, Engie, SNCF Voyages), la DRH comprend une direction des talents (ou assimilée) qui vient challenger les recruteurs, grâce à une bonne connaissance individuelle des candidats potentiels.

Il n'existe pas aujourd'hui de comité de nomination ou de sélection institué à la Ville de Paris.

Les rapporteurs se sont par ailleurs intéressés au traitement des accidents de carrière. Il serait opportun de déployer un dispositif léger, du type de l'assistance à prise de poste de certaines entités. Le rapport propose de systématiser, à 10 ans de la fin prévisible de carrière, un entretien pour affiner la date de départ, les ressorts de motivation de l'agent et les postes susceptibles d'être encore occupés.

. Identification et prévention des risques psychosociaux à la Ville de Paris

Mission en cours

La mission d'étude doit se pencher sur les diverses politiques mises en œuvre en faveur de la protection des agents contre les risques psychosociaux (RPS). Cette préoccupation, liée à la santé des agents et au souhait de leur offrir un cadre de travail protecteur, a été affirmée au sein de la collectivité dès 2012, lors de la signature avec plusieurs organisations syndicales, de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail.

L'étude cerne le rôle des différents intervenants au sein de la direction des ressources humaines et dans les directions et évalue l'efficacité des diverses mesures. Elle formulera des pistes d'amélioration.

. Parcours emploi compétences (PEC) à la Ville de Paris

Mission en cours

La mission d'évaluation du « Parcours, emploi, compétences » (PEC) a pour but d'apprécier la façon dont la Ville s'est adaptée face à la réforme récente des contrats aidés avec la mise en place des PEC, en lieu et place des anciens contrats uniques d'insertion (CUI). Le rapport dresse le bilan du nouveau dispositif et les relations de la Ville avec les principaux partenaires en direction des bénéficiaires : accompagnement au long de leur parcours d'insertion professionnelle, formation et accès ou retour à l'emploi.

. Cumul d'emplois à la Ville de Paris

Mission en cours

En application de l'article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les agents publics doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées et ne peuvent donc pas exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative.

Le statut de la fonction publique prévoit toutefois un certain nombre de dérogations à cette interdiction et permet notamment l'exercice d'une activité accessoire si l'administration l'a autorisé.

L'audit du cumul d'emplois au sein de l'administration parisienne dresse un état des lieux, le plus complet possible, de la situation actuelle, met en lumière les risques générés par les cumuls d'emplois irréguliers tant pour l'administration parisienne que pour les agents eux-mêmes et fait des propositions concrètes susceptibles d'améliorer, quand nécessaire, les pratiques existantes et de renforcer l'information des agents dans ce domaine.

4.2. Action sanitaire et sociale

. Besoins des personnes âgées en perte d'autonomie

Mission en cours

L'étude prospective des besoins des Parisien·ne·s âgé·e·s en perte d'autonomie s'inscrit dans le contexte de travaux récents menés au niveau national : concertation et rapport « Grand âge et autonomie », Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 et futur projet de loi relatif à la prise en charge du grand âge. Cette étude intervient avant la fin de la période couverte par le schéma « Seniors à Paris » (2017-2021) et pourrait contribuer à la préparation du schéma suivant.

Visant les dix ou quinze prochaines années, l'étude prend en compte les données quantitatives, démographiques, sociales ou financières et les aspects qualitatifs de la prise en charge des Parisien·ne·s âgé·e·s en perte d'autonomie. À partir d'une analyse approfondie de l'offre actuellement disponible dans ce domaine, à domicile ou en établissement, elle apprécie l'adéquation avec les besoins présents et futurs.

. Prise en compte des comportements à risques dans les politiques de la Ville en direction de l'enfance et de la jeunesse

Mission en cours

Depuis 2013, le département de Paris et celui de la Seine Saint-Denis mutualisent une partie de leurs politiques publiques de prévention des conduites à risque au sein notamment de la Mission métropolitaine de la prévention des conduites à risques (MMPCR). Par ailleurs, la Ville de Paris encourage financièrement une quarantaine d'associations œuvrant dans ce secteur pour un budget s'élevant à 1,5M€ environ.

La prévention des conduites à risques chez les jeunes concerne en priorité l'éducation, la santé et l'accompagnement social et médico-social des jeunes et de leur famille. Si la DASES est incontestablement le chef de file de la politique de prévention des conduites à risques, d'autres directions de la Ville mènent des actions en faveur de la jeunesse ou gèrent des lieux accueillant ce public : DPSP, DASCO, DJS, DFPE, DDCT mais aussi SG et CASVP².

Les enjeux de la collectivité sont la coordination et l'efficacité de l'ensemble de ces politiques et actions de prévention, tant sous l'angle d'une stratégie globale d'intervention que sous l'angle d'une coordination territoriale permettant de couvrir l'ensemble des besoins.

L'étude présente une cartographie de la politique de prévention des comportements à risques menée par la Ville à destination des jeunes de 11 à 25 ans et précise les objets et les stratégies d'intervention des différentes directions et leurs synergies. Elle en analyse le coût, le pilotage et le contrôle mis en place.

² DASES, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé ; DPSP, Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection ; DASCO, Direction des affaires scolaires ; DJS, Direction de la jeunesse et des sports ; DFPE, Direction des familles et de la petite enfance ; DDCT, Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires ; SG, Secrétariat général ; CASVP, Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

4.3. Contrats - Marchés / Sociétés d'économie mixte / Sociétés publiques locales

. La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris)

Rapport définitif remis en octobre

La SAEMES, unique entreprise publique francilienne de stationnement, est un opérateur dont la gestion robuste et transparente est attestée par de nombreux tiers de contrôle ou de certification. L'audit confirme ce constat.

Les savoir-faire de la SAEMES sont au niveau de ses concurrents, deux ou trois entreprises d'envergure plus importante dont l'une domine le marché des délégations de la Ville et à l'international.

La stratégie de l'opérateur est confrontée au déclin du stationnement dans les parcs de la Ville qui représente son activité principale, sa diversification en Ile-de-France étant encore limitée.

4.4. Culture, loisirs, sport

. Piscine Émile Anthoine

Rapport définitif remis en septembre

Dans le cadre du plan « Nager à Paris » de 2015, la Ville de Paris a décidé de construire un bassin provisoire couvert et fermé sur le site du centre sportif Émile Anthoine, afin de maintenir en continu une offre raisonnable de créneaux pour la natation sportive et scolaire pendant la fermeture pour rénovation de plusieurs piscines du 15^e arrondissement sur la période 2015-2020. Ce type d'équipement présentait pour la Ville de nombreux avantages théoriques : peu coûteux, permanent, réutilisable sur un autre site.

Ouvert avec retard en décembre 2017, le bassin provisoire Émile Anthoine a coûté à la Ville 4 millions d'euros en investissement (le quart d'un équipement fixe). Mais son exploitation est rapidement interrompue par des difficultés techniques récurrentes, la présence de dérivés chlorés dans l'air dépassant les seuils préconisés.

Le rapport expose les différents facteurs qui ont conduit à ces fermetures successives : son caractère provisoire n'a pas ôté au bassin mobile la complexité intrinsèque d'un équipement aquatique fermé au regard des exigences de qualité de l'eau et de l'air. La volonté de disposer d'un équipement mobile a induit un choix technique de conception du bassin qui peut favoriser le dégagement de trichloramines dans la halle.

En parallèle, le choix de dissocier la conception, la réalisation et la maintenance confiées à un groupement d'entreprises, de l'exploitation courante, allouée aux personnels municipaux, a pu affaiblir la position de la Ville vis-à-vis des titulaires du marché et diluer les responsabilités entre les deux entités sur les défaillances de cet équipement neuf aux normes exigeantes.

Les recommandations du rapport présentent les principes à suivre par les directions chargées de la construction d'équipements dans la conduite d'opérations similaires, innovantes, complexes et à caractère provisoire : effectuer préalablement un benchmark approfondi, non limité aux fournisseurs potentiels, réaliser une analyse financière étayée pour arbitrer entre achat et location de l'équipement, fixer des objectifs de performance clairs et s'assurer que l'organisation de l'exploitation et de la maintenance est maîtrisée au mieux en termes de risques, s'entourer des expertises internes et externes nécessaires à la validation des choix pour les équipements à technicité élevée.

. Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive

Rapport définitif remis en octobre

La collectivité parisienne doit répondre à l'obligation légale de résultat consistant à mettre à disposition des établissements scolaires les équipements sportifs nécessaires à la réalisation de l'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire.

Plus de 261 000 élèves parisiens des écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat sont concernés, pour plus d'un million d'heures de cours.

En réponse, la collectivité met à disposition des établissements scolaires des créneaux sportifs au sein d'équipements sportifs variés. Leur attribution résulte d'un processus complexe impliquant la collaboration de plusieurs intervenants de l'Académie (Education nationale) et des services parisiens (DJS et DASCO).

La collectivité prend en charge les matériels sportifs spécialisés et les coûts de transports scolaires liés à l'EPS. Au-delà de ses obligations légales, elle contribue de façon significative à l'enseignement effectif de l'EPS dans les écoles primaires grâce à l'intervention de Professeurs de la Ville de Paris (PVP).

L'adéquation des équipements sportifs aux besoins de l'EPS paraît correcte, même si sa mesure est malaisée. Il convient d'améliorer rapidement les outils de pilotage et de suivi de la DJS et d'organiser le contrôle de la fréquentation des équipements sportifs, deux priorités pour la direction qui a à cœur de développer les pratiques sportives des Parisien·ne·s.

. Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt

Rapport définitif remis en novembre

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB) est un établissement d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant qui dispense un 1^{er} cycle dans les champs de la musique, du théâtre et de la danse jazz en coopération avec Sorbonne Université, Sorbonne nouvelle Paris 3 et Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Il mobilise les ressources pédagogiques et immobilières des Conservatoires à rayonnement régional de Paris et de Boulogne-Billancourt.

L'audit organisationnel et financier a été mené conjointement avec l'Inspection générale des affaires culturelles. La mission a présenté à l'issue de ses travaux des recommandations d'ordres pédagogique et organisationnel permettant d'établir un plan d'action et de repositionner le PSPBB au sein du paysage de l'enseignement supérieur métropolitain.

. Modèles économiques de 18 établissements culturels parisiens

Rapport provisoire

L'étude porte sur 18 établissements variés en taille (de moins de 300 à plus de 35 000 m²), en statuts juridiques (associations, établissements publics), en importance budgétaire (budget de moins de 500 000 à plus de 30 millions d'euros), en subventions (de moins de 10 000 euros à plus de 14 millions) et en activité.

Leur dénominateur commun réside dans l'exercice d'une activité de spectacle vivant et dans le bénéfice d'une subvention municipale ; certains bénéficient d'autres subventions, notamment de l'État.

Le modèle économique de chaque établissement est essentiellement fonction de son projet artistique singulier.

Chaque équipe fait preuve d'un réel engagement pour compléter les ressources allouées par la puissance publique et mène des initiatives destinées à développer des recettes propres dont le potentiel est évidemment très variable. Elles sont liées directement à l'activité de spectacle vivant (billetterie, recettes de production) ou de formation ; elles tirent parti des locaux mis à disposition (locations et redevances, activités commerciales) et sont aussi innovantes (ingénierie culturelle).

L'attention unanimement portée à la création et aux artistes nécessite de poursuivre voire d'améliorer le financement public de ces établissements.

. Délégation de service public de la piscine Suzanne Berlioux

Mission en cours

L'audit de la gestion de la piscine Berlioux (1^{er} arrondissement) s'inscrit dans le cadre du programme régulier de contrôle des délégations de service public que la Ville confie à des opérateurs.

La gestion de cet équipement situé au sein de l'ensemble technique du Forum des Halles est complexe et fait intervenir un opérateur privé, actuellement la société S-PASS SL, la SemPariSeine et la direction de la jeunesse et des sports.

Le contrôle porte sur l'exploitation technique des biens délégués et la répartition des prestations et des dépenses permettant d'assurer le bon fonctionnement de la piscine Suzanne Berlioux et son évolution dans une optique de développement durable. Sont analysées les conditions de suivi et de contrôle de l'exécution de la délégation par la direction de tutelle, l'évolution de la fréquentation des différentes activités, ainsi que la satisfaction des publics usagers.

Par ailleurs, sont examinés, en liaison avec les préconisations déjà formulées lors du dernier audit IG de janvier 2010, les risques de surcoût liés à la diversité des intervenants dans la maintenance et la coordination.

Le rapport s'attache aussi, au regard des problématiques de développement durable et d'environnement, à vérifier les modalités de traitement des eaux (technique, traitement des effluents) et les mesures prises en faveur d'économies dans la gestion de l'eau et de l'énergie.

4.5. Environnement

. Synergies Eau de Paris et le STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement)

Rapport provisoire

A la demande de la Direction de la propreté et de l'eau, cette mission a étudié les synergies à développer entre Eau de Paris et le STEA qui en assure la tutelle pour la collectivité, notamment dans la gestion au quotidien de la galerie d'égout partagée par les deux services.

Elle évalue également les réponses apportées par les services aux recommandations du rapport de l'Inspection générale de novembre 2014, et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par le STEA pour maîtriser les risques inhérents à son activité.

Elle aborde ainsi la politique de l'eau dans son grand cycle, au regard des nouveaux enjeux environnementaux et du contexte métropolitain renouvelé depuis 2016.

. Le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles

Mission en cours

Le BANP (Bureau d'action contre les nuisances professionnelles) a été créé il y a deux ans au sein de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui renforce les pouvoirs de police de la Maire de Paris. Il est issu du transfert d'une partie du bureau d'action contre les nuisances (BACN), précédemment rattaché à la préfecture de police.

L'audit réalise un point d'étape de l'adéquation de cette nouvelle organisation à la qualité du service attendu et propose des recommandations en vue d'une organisation optimale du service, compte tenu de l'accroissement des dossiers traités (+25% de 2017 à 2018, et +9% de 2018 à 2019).

L'audit analyse la procédure de traitement des dossiers sous l'angle administratif et technique, les facteurs d'augmentation du nombre d'affaires traitées et examine l'organisation du service et les conditions de travail des agents.

4.6. Handicap

. Accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris

Rapport définitif remis en juin

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le droit de tout élève handicapé à accéder à l'éducation et l'obligation pour l'État de garantir cette obligation. Elle reconnaît en particulier le droit de tout enfant ou adolescent en situation de handicap à l'inscription dans l'école ou l'établissement le plus proche du domicile.

Depuis, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ne cesse de progresser, à un rythme annuel de 10% à Paris (6% en moyenne nationale) et s'établit à la rentrée 2018 à 10 000 jeunes Parisien·ne·s. Durant la période récente, la part des élèves accompagnés au sein des élèves scolarisés s'est accrue de dix points, passant de 46% en 2016 à 56% en 2018. Désormais, plus d'un élève en situation de handicap sur deux scolarisés en milieu ordinaire bénéficie d'une aide humaine, surtout les élèves du premier degré (68% des élèves accompagnés).

Le rapport analyse le processus de la demande formulée par les parents à l'affectation d'un accompagnant auprès de l'élève. C'est un processus complexe aux responsabilités partagées entre le prescripteur MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) qui décide de l'attribution de l'aide humaine, et les services académiques chargés du recrutement et de la gestion des personnels accompagnants.

Le rapport dresse ensuite le profil des auxiliaires de vie scolaire (AVS), fonction longtemps majoritairement assurée par des personnels en contrat aidé.

Depuis 2017, l'État a créé des emplois d'Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH), régis par des contrats de droit public, et récemment élargit le vivier aux candidats titulaires du bac. Mais le peu d'attractivité du statut d'AESH résulte d'une grille indiciaire faible et de quotités horaires limitées (à Paris, 50% des AESH ont une quotité de travail inférieure à 60%) et de la précarité des contrats (une transformation du contrat en CDI ne peut intervenir qu'au terme d'une durée de six ans de services effectifs).

Le rapport pointe l'évolution des modalités d'intervention et la place des accompagnants dans les établissements.

Concernant la gestion de proximité des AVS, à l'échelle des établissements, le Rectorat de Paris s'est doté dès 2005 d'un dispositif important de soutien aux équipes (professeurs ressources, AVS tuteurs...). Désormais, c'est l'adhésion active de l'ensemble des acteurs en faveur d'une école inclusive qui devra être recherchée à travers la formation des enseignants et l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire en lien avec les personnels périscolaires de la collectivité parisienne.

Le rapport préconise d'expérimenter pour les AVS des contrats multi-employeurs Éducation nationale et Ville de Paris pour assurer une prise en charge cohérente de ces enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

La mission relève une articulation insuffisante entre secteur scolaire et secteur sanitaire et social. Le rapport conclut à la nécessité d'un pilotage stratégique conjoint (MDPH/ARS/Rectorat) du dispositif pour l'adapter au mieux aux besoins des élèves.

. Accueil des enfants handicapés en milieu périscolaire

Mission en cours

La loi du 11 février 2005 visait une meilleure inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. Pour les autres temps de l'enfant, de zéro à 13 ans (âge de la fin d'accès aux centres de loisirs municipaux), la collectivité parisienne a développé des offres d'activités depuis plus de 20 ans et a toujours affiché sa volonté d'accueillir tous les enfants dans ses structures et dans le réseau associatif qu'elle soutient.

Incontestablement, la Ville a été pionnière dans le développement de l'offre d'accueil en crèche, avec une vision inclusive tournée vers tous les enfants en situation de handicap. Pour l'âge scolaire, l'offre d'accueil dans les domaines périscolaire et extrascolaire s'est sensiblement étoffée avec la réforme des rythmes éducatifs. Pourtant, les parents font toujours face à des difficultés importantes de continuité des prises en charge, notamment en raison des problèmes de coordination entre les acteurs publics (Éducation nationale, Ville, MDPH, CAF, ARS, transports).

La mission propose d'explicitier la diversité des modes d'accueil organisés ou financés par la Ville, de préciser les limites de cette prise en charge et d'une politique axée sur l'inclusion, et les difficultés de coordination entre tous les intervenants. Elle évalue la satisfaction des parents sur la qualité du dispositif d'accueil en milieu ordinaire ou spécialisé (crèche à parité, centres de loisirs à parité).

4.7. Logement

. Fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris - Tome 3-Insertion par l'activité économique

Rapport provisoire

Le 3^e volet de l'audit de la fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville concerne les marchés de ces organismes en tant qu'outils d'insertion par l'activité économique (IAE). Les deux premiers volets avaient porté respectivement sur l'organisation du nettoyage au sein de chaque organisme et sur l'introduction dans ces marchés d'exigences relatives aux conditions de travail des salariés des entreprises titulaires.

Le rapport présente le cadre juridique de l'IAE (renové en 2015-2016), qui offre aux acheteurs publics plusieurs voies pour faire de leurs marchés un levier d'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Il dresse un état des lieux de l'IAE dans les marchés de nettoyage des bailleurs, souligne le développement récent du recours par ceux-ci aux dispositifs de soutien à l'insertion, la place importante occupée par le

nettoyage dans l'ensemble de leurs activités d'insertion, la qualité satisfaisante des prestations d'entretien des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), mais relève leur coût parfois élevé.

Il formule plusieurs recommandations qui visent à renforcer le suivi par les bailleurs de la mise en œuvre des clauses sociales pour favoriser une sortie en emploi de droit commun des salariés en insertion ; assurer la concurrence la plus large entre les SIAE et valoriser le potentiel d'insertion des marchés des bailleurs en diffusant plus largement les offres d'achat de ces derniers et en créant sous l'égide de la Ville un « réseau IAE des bailleurs sociaux » ; éviter toute situation de dépendance excessive d'une SIAE à l'égard d'un bailleur donneur d'ordre.

. Gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux

Mission en cours

L'étude porte sur l'ensemble du parc non conventionné géré par les trois bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP), à Paris et en banlieue ainsi que sur le parc appartenant aux bailleurs qui a été conventionné au cours de la période récente.

Sur le seul territoire parisien, le parc non conventionné représentait au 31 décembre 2018 environ 35 000 logements (20 % du total des logements gérés par ces bailleurs) avec un poids très variable au sein du parc de chacun d'entre eux.

La mission caractérise ce parc libre (époque de construction, typologie des logements, catégories de loyers) ainsi que sa localisation, à Paris et en banlieue. Il identifie l'origine de ces logements (notamment le parc issu de l'ex SAGI ou de l'ex Sem Paris Seine) et rend compte des opérations de conventionnement qui l'ont affecté depuis 2006.

Il mesure les effets du conventionnement sur l'occupation des immeubles concernés, à travers l'étude de quelques cas concrets. S'agit-il d'un parc social de fait ? Comment les occupants ont-ils été impactés, en particulier en ce qui concerne le niveau du loyer ?

Après avoir identifié les principes de gestion du parc non conventionné, la mission analyse ce qui, dans ses caractéristiques propres ou dans la pratique observée, le différencie, le cas échéant, de ceux du parc social, qu'il s'agisse d'attribution, de gestion locative ou d'entretien du patrimoine.

Il pointe aussi les enjeux actuels d'utilisation et d'évolution de ce parc.

4.1. Participation citoyenne

. Budget participatif - Appropriation par les Parisien·ne·s

Rapport provisoire

Priorité de la mandature, le budget participatif parisien a été mis en place dès l'année 2014, la Maire s'étant engagée à lui dédier 5% du budget d'investissement de la collectivité parisienne, soit près de 500 M€ sur la période 2015/2020.

Le périmètre retenu est celui du budget participatif parisien sous ses différents formats : au dispositif de 2014 (échelle parisienne) s'adjoignent, à partir de 2015, 20 budgets participatifs d'arrondissement, puis en 2016, un budget participatif dédié aux quartiers populaires d'une part, aux écoles et collèges d'autre part.

Pour apprécier l'appropriation du budget participatif par les Parisien·ne·s, le rapport analyse dans deux parties distinctes la participation des Parisien·ne·s aux deux étapes centrales du dépôt de projets et du vote. Les développements sont ciblés sur les Parisiens en tant que déposants ou votants, leurs profils -dans la limite des données disponibles- et leurs pratiques.

Un focus sur les quartiers populaires indique que les publics prioritaires participent à ces deux étapes centrales du budget participatif. Les actions d'accompagnement mises en œuvre par la Ville en constituent un levier important.

Le rapport consacre une partie plus succincte aux autres étapes du dispositif, notamment en phase de recevabilité, de sélection, puis de réalisation. Ses constats sont autant de pistes d'action pour l'avenir.

L'analyse des projets et de leur réalisation concrète constitue un point fort en termes d'appropriation par les Parisien·ne·s.

Répondant à l'objectif d'éducation à la citoyenneté, le budget participatif des écoles et collèges fait l'objet d'une partie dédiée.

L'appropriation du budget participatif par les Parisien·ne·s est incontestablement engagée : les indicateurs recueillis sur la participation et le vote, l'analyse des process, les moyens et actions mises en œuvre, les projets et réalisations issus de la participation en sont autant d'éléments constitutifs. La collectivité dispose de leviers et d'atouts qui lui permettent de faire face aux points faibles et risques identifiés pour inscrire le dispositif dans la durée.

4.2. Sécurité

. Accueil, contrôle et sûreté des bâtiments administratifs

Rapport provisoire

L'administration parisienne est installée dans quelque 80 bâtiments répartis sur le territoire de la capitale qui hébergent des postes de travail à vocation administrative. Ces immeubles ne concernent ni l'exercice d'un service direct au public (comme les crèches, les écoles ou les mairies d'arrondissement), ni les activités techniques des services (garages, ateliers ou dépôts de matériels).

Dans le cadre d'une Fonction immobilière mise en place depuis 2009 à la Ville, la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) a été chargée de la gestion de ces bâtiments administratifs et des services à leurs occupants. Cela s'applique notamment aux modalités d'accès aux immeubles, à la sûreté et à la sécurité des biens et des personnes.

L'audit aborde les fonctions d'accueil des visiteurs, de sûreté et de sécurité des locaux, ainsi que le contrôle des accès.

L'étude de l'organisation, des dispositifs et des procédures mis en place par les quatre agences de gestion territoriales de la DILT met en relief le rôle opérationnel essentiel du chef d'établissement, à distinguer du rôle exclusivement technique du responsable d'établissement.

L'Inspection générale propose de clarifier la répartition des compétences dans le domaine de la sûreté et de la sécurité entre les services impliqués. Elle suggère en outre d'encadrer l'intervention des agents publics d'accueil dans le contrôle des justificatifs d'identité et dans la fouille des bagages à main à l'entrée des bâtiments administratifs, au titre des mesures permanentes du plan national Vigipirate. Elle suggère l'élaboration par les acteurs compétents d'un guide technico-opérationnel pour la conception, l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle des dispositifs de vidéo protection.

5. TABLEAU RÉCAPITULATIF

Liste présentée par ordre chronologique de remise des rapports.

Missions	Domaine d'activité	Mode d'intervention	Type de structure auditée	Date du rapport	Demandes de groupes politiques	Page
Rapports définitifs						
Enquête DASCO (n° 18-39)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux	janvier		-
Enquête CASVP (n° 18-34-01)	Action sanitaire et sociale	enquête	services territoriaux	février		-
Enquête CASVP/Risques repérés et proposition de plan d'action (n° 18-34-02)	Action sanitaire et sociale	enquête	services territoriaux	février		-
Enquête DU (n° 18-35)	Fonctionnement des services/RH	enquête	services centraux	février		-
Enquête Association (n° 18-30)	Culture, loisirs, sport	enquête	associations	mars		-
Enquête DDCT (n° 18-40)	Fonctionnement des services/RH	enquête	services territoriaux	mars		-
Enquête DDCT (n° 18-36)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	associations	avril		-
Dispositif de traitement des courriers à la Ville (n° 18-20)	Fonctionnement des services/Organisation	audit	services centraux	avril		19
Enquête DCPA (n° 18-38)	Contrats Marchés/SEM/SPL	enquête	services centraux	mai		--
Accompagnement humain des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à Paris (n° 18-04)	Handicap	étude	services territoriaux	juin	Groupe UDI-MODEM	27
Enquête DASCO (n° 18-31-01)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux	juillet		-
Enquête DASCO/Risques repérés et proposition de plan d'action (n° 18-31-02)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux	juillet		-
Piscine Emile Anthoine (n° 19-04)	Culture, loisirs, sport	audit	services territoriaux	septembre		24
Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (n° 18-06)	Culture, loisirs, sport	étude	services territoriaux	octobre	Groupe Communiste-Front de gauche	25
Budget annexe des Transports automobiles municipaux (n° 17-48)	Fonctionnement des services/Finances	audit	services centraux	octobre		18
La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris) (n° 18-19)	Contrats Marchés/SEM/SPL	audit	sociétés	octobre		24
Recours aux consultations juridiques externes par les directions opérationnelles (n° 19-03)	Fonctionnement des services/Organisation	audit	services centraux	octobre		20
Préfiguration Conseil, écoute et accompagnement à la mobilité des cadres dirigeants (n° 18-37)	Fonctionnement des services/RH	étude	services centraux	octobre		21
Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt (n° 19-04) Rapport conjoint avec l'IGAC	Culture, loisirs, sport	audit	établissements publics	novembre		25
Caisse des écoles du 4 ^e (n° 19-02)	Fonctionnement des services/Finances	audit	établissements publics	novembre		18
Enquête mairie d'arrondissement (n° 19-21)	Fonctionnement des services/Organisation	enquête	mairie d'arrondissement	novembre		--
Rapports provisoires						
Synergies Eau de Paris et STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement) (n° 18-16)	Environnement	audit	services centraux	juin		26
Fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris - Tome 3-Insertion par l'activité économique (n° 16-16-03)	Logement	audit	établissements publics	septembre		28
Gestion des cofinancements à la Ville de Paris (n° 19-16)	Fonctionnement des services/Finances	audit	services centraux	septembre		19

Rapport annuel d'activité IGVP 2019

Modèles économiques de 18 établissements culturels parisiens (n° 18-05-01)	Culture, loisirs, sport	étude	associations / établissements publics	octobre	Groupe RG-CI, Radical de gauche, Centre et Indépendants	25
Monographie des 18 établissements culturels parisiens (n° 18-05-02 et suivants)	Culture, loisirs, sport	étude	associations / établissements publics	octobre	Groupe RG-CI, Radical de gauche, Centre et Indépendants	25
Budget participatif - Appropriation par les Parisien-ne-s (n° 18-27-01)	Participation citoyenne	audit	services centraux/ arrondissements	novembre	Groupe Écologiste de Paris-GEP	29
Accueil, contrôle et sûreté des bâtiments administratifs (n° 19-06)	Sécurité	audit	services territoriaux	décembre		30
Modalités d'intervention territoriale des Directions opérationnelles - Secteur social (n° 19-05)	Financement des services/Organisation	étude	services territoriaux	décembre		20
Missions en cours au 31 décembre 2019						
Budget participatif - Les services (n° 18-27-02)	Participation citoyenne	audit	services centraux/ arrondissements		Groupe Écologiste de Paris-GEP	29
Accueil des enfants handicapés en milieu périscolaire (n° 19-10)	Handicap	évaluation	services territoriaux		Groupe Socialiste et apparentés	28
Gestion administrative et financière du parc conventionné des bailleurs sociaux (n° 19-11)	Logement	audit	établissements publics		Groupe UDI-MoDem	29
Prise en compte des comportements à risques dans les politiques de la Ville en direction de l'enfance et de la jeunesse (n° 19-12)	Action sanitaire et sociale	étude	services territoriaux		Groupe Communiste-Front de gauche	23
Identification et prévention des risques psychosociaux à la Ville de Paris (n° 19-14)	Fonctionnement des services/RH	étude	services centraux		Groupe Écologiste de Paris-GEP	22
Moyens financiers et humains de la communication à la Ville de Paris (n° 19-09)	Financement des services/Organisation	évaluation	services centraux		Groupe les Républicains et Indépendants	21
DSP de la piscine Suzanne Bertlioux (n° 19-18)	Culture, loisirs, sport	audit	services territoriaux			26
Fonction bâtiment (n° 19-07)	Financement des services/Organisation	audit	services centraux			20
Besoins des personnes âgées en perte d'autonomie (n° 19-08)	Action sanitaire et sociale	étude	services territoriaux			23
Parcours emploi compétences (PEC) à la Ville de Paris (n° 19-19)	Fonctionnement des services/RH	évaluation	Services centraux			22
Le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la DPSP (n° 19-20)	Environnement	audit	services centraux			27
Cumul d'emplois à la Ville de Paris (n° 19-13)	Fonctionnement des services/RH	étude	services centraux			22
Enquête DLH (n° 19-22-01)	Fonctionnement des services/RH	enquête	services centraux/ arrondissements			-
Enquête DLH - Risques repérés et proposition de plan d'action (n° 19-22-02)	Fonctionnement des services/RH	enquête	services centraux/ arrondissements			-
Missions d'appui et de soutien aux Directions						
Mission de soutien à la DRH (n° 18-32)	Fonctionnement des services / RH	mission d'appui	services centraux	Jusque décembre 2019		-
Systèmes informatiques financiers - DFA/DSIN/SG (n° 17-46)	Fonctionnement des services/Finances	Mission d'appui	Services centraux	Jusque juillet 2019		-